

Parc national des Pyrénées

Orientation 27: Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURE DE FORMATION**

- Organiser des journées forestières destinées aux professionnels et aux valléens.

Contributions attendues des communes

- S'intéressent à la plus-value environnementale de l'activité forestière de leur commune ;

- S'impliquent dans une démarche de qualité des paysages du territoire ;

- Prennent en compte la préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées dans leur projet d'aménagement.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Conseille les gestionnaires dans leur projet d'aménagement pour la prise en compte de la sensibilité des paysages, des écosystèmes et des espèces (préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées) ;

- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la prise en compte de la plus-value environnementale apportée à la gestion forestière et aux chantiers ;

- Favorise la réalisation de schémas de mobilisation.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, DDT, DDTM, ONF, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, Interprofession bois, associations de protection de la nature, INRA, organismes de recherche forestière, chambres d'agriculture, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ...

Page 127 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2311

Auteur : Alicia Lambert

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 06-10-2024 15:00

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=995&id=2919&artlang=fr>

Parc national des Pyrénées

Dernière mise à jour : 2014-04-14 09:18